



LETTRE DE LA MAIRIE

N°11 – Avril-Mai-Juin 2023

Il est temps pour la commission info de s'adapter à certaines obligations.

Le contexte économique actuel nous oblige à prendre quelques directives en matière d'économie. La lettre de la mairie est sujet à discussion. Importante pour certains, elle est trop souvent ignorée pour d'autres et jetée directement. Les frais d'impression sont alors inutiles. C'est ce qu'on appelle « gaspillage ».

Notre souhait est de continuer à vous transmettre cette lettre mais avec intelligence.

Elle sera donc déposée chez nos commerçants, à la poste et à la mairie et plus dans les boîtes aux lettres. C est une décision susceptible d'évoluer bien évidemment.

Nous serons fidèles à facebook (c'est un moyen économique, moderne et efficace) et PanneauPocket où nous vous invitons à nous suivre.

UN POINT SUR LE BUDGET.

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 13 avril 2023 en mairie. Il a voté les différents budgets.

Budget primitif 2023 : Le montant en dépenses et recettes est de 809 272,79 euros en fonctionnement et à 221 901,19 euros en section d'investissement.

Les taux des taxes locales ont dû être augmentés de 2,9 % répartis en : Taxe foncière sur le bâti : 37,45 %. Taxe foncière non bâti : 39,44 %. Contribution financière des entreprises : 21,88 %.

Pourquoi en arrivons nous là ?

Les collectivités territoriales sont donc centrales. Elles sont incontournables dans le développement économique. Leur situation financière est cependant critique voire très critique pour certaines. Comme l'indiquait une étude de l'Association des Maires de France (AMF) et de la Banque Postale en 2022, l'indice des prix des dépenses communales a augmenté de 7,2 % soit plus que l'inflation économique. L'année en cours s'annonce périlleuse. Contrairement aux attentes, l'inflation ne reflue pas. Les prix des contrats énergétiques proposés aux collectivités sont multipliés par 2 ou 3 et l'inflation sur les prix alimentaires dépasse les 10 %.

De plus, nous devons localement faire face à des impayés (+ de 8000 euros) au 1^{er} juillet 2023 en matière de cantine, garderie et centre de loisirs. Chacun doit comprendre qu'il s'agit de services mis à la disposition des habitants et non d'un dû. Nous sommes une collectivité à laquelle s'appliquent certaines règles de gestion et non un service social. D'ores et déjà, nous réfléchissons aux mesures qui prendront effet à la rentrée de septembre prochain. Deux départs volontaires ne seront pas remplacés. Les services seront certainement revus à la baisse et réorganisés. Nous avons le projet d'assainissement qui, pour l'instant présente un coût important en matière d'études. Nous allons être amenés à intervenir si nous voulons maintenir un commerce à « la Croix Blanche ». En cette période compliquée, nous devons faire preuve de rigueur dans notre gestion.

R *Responsable de Publication :*
M. Pascal Rapin
Secrétaire : Nathalie Houssier
assistée de la commission
communication.

Mairie de Quincy - 9 Place de la Mairie
18120 Quincy
02.48.51.30.12

Mail : mairie.quincy@wanadoo.fr

Lundi -Mardi-Jeudi-Vendredi 13h30/17h30h

Mercredi : 10h/12h

Samedi : 10h30 / 12H – permanence d'un élu

www.quincy18.fr

PARC EOLIEN. (Quincy – Brinay – Cerbois).

Un projet éolien est actuellement mené par la société « RWE Renouvelables France » issue du service « Développement du groupe Nordex ». Elle gère plusieurs sites dans notre région notamment les éoliennes implantées aux « Croquettes » commune de Quincy (18).

La zone d'études se situe aux confins de trois communes : Brinay-Cerbois et Quincy, au Nord Ouest des « Cabarderies » et de Cornançay », dans un secteur qui ne présente pas de contraintes rédhibitoires. Au sein de cette zone de projet, seront installées les modèles d'éoliennes les plus adaptés à ce secteur et à ses enjeux, en concertation avec le territoire. Le cycle moyen de développement et de construction d'un parc éolien est compris entre 4 et 5 ans (hors éventuels recours). A l'instar des projets d'infrastructures, les projets éoliens rencontrent parfois des difficultés d'acceptabilité sociale dans les territoires. Si la majorité des Français plébiscitent l'éolien dans la lutte contre le changement climatique, l'adhésion des habitants doit de nouveau être acquise lorsqu'il s'agit d'installer de nouvelles éoliennes. Pour ces raisons, une équipe sera consacrée uniquement à la démarche de concertation et communication.

Les hypothèses théoriques de modèles de 4,5 MW et 6,6 MW d'une hauteur de 180 m à 191 m en bout de pale serviront de référence aux calculs des retombées économiques.

- Retombées totales annuelles pour la commune (chiffre basé sur les retombées fiscales et le loyer versé pour l'utilisation des chemins communaux) :

- 1 éolienne de 4,5 MW = 24 800 Euros/an.

- 1 éolienne de 6,6 MW = 36 300 Euros/an.

D'autres retombées pécuniaires auront lieu auprès de la communauté de communes, et du département. RWE prévoit également un budget lié aux mesures compensatoires et d'accompagnement. (restauration d'une place de village, plantations d'arbres et de haies etc.).

Le radar militaire d'Avord à 42,2 kms et le radar météo de Bourges à 23,1km devront être pris en compte.

La durée du contrat est de 41 ans à compter de la notification de la déclaration d'ouverture de chantier.

Le conseil municipal de Brinay s'est prononcé favorablement à l'étude de faisabilité du projet (2 éoliennes). Il en est de même pour Quincy (1 éolienne). Cerbois doit se prononcer prochainement (2 éoliennes). Nous vous tiendrons informés de l'évolution du dossier.

Ville à joie

Bien plus qu'un jeu de mots, « Ville à joie » est une belle initiative soutenue par le PETR Centre Cher (pôle d'équilibre des territoires ruraux) qui a pour ambition de redynamiser nos bourgs en créant des événements festifs. L'objectif est de permettre à nos « villageois » et « villageoises » de rencontrer artisans, commerçants, associations et services lors d'un moment convivial. Chaque année, c'est près de 80 villages qui bénéficient de cette tournée multiservices itinérante.

La soirée du jeudi 6 juillet à Quincy fut l'une de ces manifestations réussies où parents, enfants, jeunes et seniors se sont retrouvés autour des activités qui font partie de l'identité quinoise : déguster un verre avec les Compagnons du Poinçon, rencontrer les charbonniers, admirer la dentelle au fuseau, regarder les petits s'essayer au tennis... mais aussi découvrir des organisations telles que l'Adie (droit à l'initiative économique), le Pôle nutrition et le local 16-30 avant de se laisser tenter par le traiteur Thaï...

Une seconde rencontre aura lieu à Quincy **le samedi 9 septembre 2023** juste après la rentrée des classes, au bon moment pour se décider à s'inscrire aux nouvelles activités de nos associations, découvrir le programme du Foyer rural et faire connaissance avec d'autres professionnels. Venez nombreux le 9 septembre, ce sera notre fête de rentrée, la joie de se retrouver après la pause estivale.

DATES À RETENIR :

14 & 15 Août : Les Charbonniers de Quincy

26 & 27 Août : Les Journées de l'Océan

24 Septembre : Vide Greniers des Voisins

